

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ÉCONOMIE ET ENTREPRISE

Logiciel fermage

Les + OBJECTIFS

→ Le logiciel de suivi du fermage permet annuellement de gérer le calcul du fermage pour l'ensemble des parcelles cadastrales d'une exploitation. Cette base de données permet un suivi rigoureux des fermages à payer, des propriétaires et des parcelles cadastrales.

Pour QUI ?

→ Tous les agriculteurs en Alsace.

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

- Ce logiciel développé par le service informatique de la Chambre d'agriculture va vous permettre :
- D'avoir un tableau synthétique de l'ensemble des parcelles cadastrales de l'exploitation affectées à des propriétaires.
- De calculer annuellement le montant des fermages selon différentes méthodes affectés à la parcelle cadastrale (calcul avec l'indice, montant par propriétaire, montant par commune, montant selon la classification).
- D'archiver annuellement les fermages payés
- D'imprimer une multitude de documents : liste de propriétaires, listing du parcellaire, lettres de paiements destinées aux propriétaires ainsi que l'impression des chèques ou lettres chèques.
- Une gestion de la trésorerie de l'exploitation, et de l'état de paiement des fermages. Ce suivi permettra de pointer les débits des chèques envoyés aux propriétaires. Une édition à une date donnée d'une liste des fermages impayés est également possible.



BÉNÉFICE CLIENT :

- Pour faciliter le passage de votre suivi actuel, il est possible de récupérer via un fichier Excel vos données, afin de ne pas avoir à les ressaisir.
- Possibilité via votre compte MSA de l'entreprise de récupérer informatiquement votre relevé cadastral (uniquement possible avec l'autorisation de l'exploitant).
- Le logiciel est autonome sur votre disque dur de l'ordinateur.
- Accompagnement et formation individuelle par un conseiller expert du logiciel durant 1/2 journée.



DOCUMENTS REMIS :

- Logiciel et notice d'utilisation.



Infos pratiques

Contact

Philippe SIGRIST

03 88 69 63 44

philippe.sigrist@alsace.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :

www.alsace.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.

